

Le Président

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Puteaux, le 04 décembre 2018

Monsieur le Président de la République,

Le gouvernement, nonobstant le fait que la précédente négociation a pris fin il y a moins d'un an, a demandé aux partenaires sociaux de rouvrir une négociation nationale interprofessionnelle sur l'assurance chômage. Dans ce contexte, la lettre de cadrage transmise par le Premier Ministre a assigné aux organisations syndicales et patronales plusieurs objectifs visant, notamment, à rétablir l'équilibre financier du régime.

La CPME, consciente de ses responsabilités et soucieuse de mieux accompagner les demandeurs d'emplois tout en prenant des mesures incitatives à la reprise d'emploi, a accepté de se mettre autour de la table. Notre Confédération considère en effet qu'il est impératif de parvenir à ce que les chômeurs retrouvent le chemin de l'emploi alors même que des milliers d'entreprises ne parviennent pas à recruter les salariés dont elles ont besoin.

Par ailleurs, notre organisation a souhaité que les discussions permettent de clarifier les responsabilités de chacun. L'Etat doit ainsi assumer les conséquences financières des décisions imposées aux gestionnaires du régime. De même ces derniers, au-delà de l'aménagement de certains paramètres, doivent engager des réformes profondes.

À cet égard, la question de la permittance doit être examinée sans tabou ni a priori afin, le cas échéant, d'inciter les branches professionnelles concernées à prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les abus. Toutefois, la CPME a clairement fait savoir qu'elle n'accepterait en aucun cas un dispositif dit de bonus/malus pesant sur les entreprises. En effet, un grand nombre d'entre elles, en raison de leur modèle économique ou d'impératifs de continuité de service ou de saisonnalité, n'ont d'autres choix que d'employer des salariés en contrats courts.

Or le 9 novembre dernier, à l'occasion d'un déplacement à Lens, vous avez indiqué que « *les entreprises qui favorisent l'emploi durable pour les gens et donc la stabilité, auront des bonus et celles qui font trop de contrats courts auront des malus. Ce système de bonus/malus sera mis en place dès le début de l'année prochaine* ».

Vous comprendrez que de tels propos, qui vont bien au-delà de la lettre de cadrage, donnent clairement le sentiment de ne tenir aucun compte de la négociation en cours et méritent, à tout le moins, une clarification de votre part.

Notre Confédération s'interroge en effet actuellement sur la nécessité de poursuivre ou non la négociation qui vient de s'engager.

Nous ne saurions cautionner une forme de nouvelle taxe sur les entreprises qui créent des emplois en embauchant des salariés en contrats à durée déterminée.

Ces entreprises, qui n'ont bien souvent d'autre alternative économique que de recourir à ce type de contrats courts sont, pour la plupart d'entre elles, dans l'incapacité d'embaucher à durée indéterminée. De plus si le dispositif envisagé devait être appliqué, l'entreprise perdrait la maîtrise du coût de sa masse salariale en cas de pic d'activité, ce qui l'inciterait alors à recourir à des dispositifs de contournement de l'emploi salarié. Une telle mesure ferait donc peser un risque réel sur l'emploi, sur la fragile reprise économique en cours et viendrait durement frapper l'économie de nos territoires. Elle altérerait profondément le lien particulier qui est le vôtre avec le monde économique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



François ASSELIN



Roland HEGUY
Président Confédéral UMIH



Francis BARTHOLOMÉ



Jacques CHANUT



Max MASSA



Amir REZA-TOFIGHI



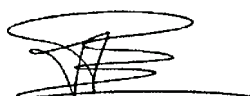
Didier CHENET



Jean-Christophe PIC



Denis BARBAROSSA



Sandrine BACHY



Aline MESPLES



Alain DUFFOUX



Jean-Philippe CARPENTIER



André -Jean SARRION



FÉDÉRATION DE
LA PLASTURGIE
ET DES COMPOSITES

Benoit HENNAUT



Thierry GROS



Monique RUBEN



Nicolas DAYOT



FÉDÉRATION DE LA PLASTURGIE
ET DES COMPOSITES
Denis VAILLANT



Pascal MALHOMME



Loïc MIGNOTTE



Bernadette PINET CUOQ



Dominique SUTRA DEL
GALY



Christophe LARTIGUE



Jean-Eric RICHE



Jean-Marc GIROUX



Franck BERNIGAUD



Thierry Dubois
Président de l'AMT

Thierry DUBOIS



Régis Lambert

Régis LAMBERT



Pascal Asselin

Pascal ASSELIN



Sandrine Marcot

Sandrine MARCOT



David Charlet

David CHARLET



Jean-François Cot

Jean-François COT



Thierry Gingembre

Thierry GINGEMBRE



Patrice Veret

Patrice VERET



Thierry Doll

Thierry DOLL



Patrick Roux

Patrick ROUX



Philippe Wibaux

Philippe WIBAUX



Frédéric Jouet

Frédéric JOUET